

Architects of Wealth

INDOSUEZ OBJECTIF TERRE

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

DU 30/12/2022 AU 29/12/2023

TABLE DES MATIERES

1 - Informations relatives à la performance	3
2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille.....	4
3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe	10
4 - Information sur les frais de gestion variables	10
5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne	11
6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement.....	11
7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.....	12
8 - Commission de mouvement sous-conservateur	12
9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion.....	12
10 - Calcul du risque global.....	15
11 - Politique de rémunération.....	15
12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice	16
13 - Swing pricing	16
14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées.....	16
15 - Distribution	16
16 - Instruments financiers dérivés	16
17 - Instruments techniques de gestion efficace	17
18 - Instruments SFTR.....	17
19 - Informations Fiscales	17
20 - Politique de gestion des risques.....	17
21 - Information sur le montant total de l'engagement	22
22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023.....	22
23 - Avis aux porteurs	23

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

1 - Informations relatives à la performance

Part C

Du 30/12/2022 (VL = 124,58 EUR) au 29/12/2023 (VL = 127,67 EUR), le fonds réalise une performance de 2,48 %.

Part D

Du 30/12/2022 (VL = 125,97 EUR) au 29/12/2023 (VL = 129,10 EUR), le fonds réalise une performance de 2,48 %.

PART F

Du 30/12/2022 (VL = 126,77 EUR) au 29/12/2023 (VL = 131,16 EUR), le fonds réalise une performance de 3,46 %.

PART G

Du 30/12/2022 (VL = 125,18 EUR) au 29/12/2023 (VL = 128,93 EUR), le fonds réalise une performance de 3,00 %.

PART M

Du 30/12/2022 (VL = 119,27 EUR) au 29/12/2023 (VL = 123,00 EUR), le fonds réalise une performance de 3,13 %.

PART Z EUR

Du 30/12/2022 (VL = 101,34 EUR) au 29/12/2023 (VL = 104,95 EUR), le fonds réalise une performance de 3,56 %.

PART Z USD

Du 30/12/2022 (VL = 85,80 EUR) au 29/12/2023 (VL = 91,97 EUR), le fonds réalise une performance de 7,19 %.

L'indice de référence du fonds affiche une performance de 19,60 % sur la même période.

Cette performance est calculée sur la base des VL publiées en cohérence avec la performance affichée dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille

Stratégie de gestion et mouvements

Dans le contexte macro-économique décrit dans le commentaire de gestion mensuel, le gérant a mis en œuvre une stratégie de gestion qui l'a conduit à réaliser les mouvements suivants :

SENS	VALEUR	ISIN	DATE	MONTANT
ACHAT	ASAHI HOLDINGS	JP3116700000	30/03/2023	21 908 433 €
ACHAT	MICROSOFT CORP	US5949181045	24/08/2023	9 541 442 €
ACHAT	KURITA WATER IND.	JP3270000007	28/09/2023	8 642 951 €
ACHAT	KURITA WATER IND.	JP3270000007	30/03/2023	8 025 597 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	16/04/2023	7 605 283 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	19/12/2023	5 231 672 €
ACHAT	Amund MM Sh USD IVC	LU0567780803	22/08/2023	5 213 528 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	24/01/2023	4 969 977 €
ACHAT	ASAHI HOLDINGS	JP3116700000	28/09/2023	4 371 016 €
ACHAT	Amund MM Sh USD IVC	LU0567780803	18/10/2023	4 331 412 €

Janvier

Après une année 2022 qui a été marquée par un tour de vis sans précédent de la part des banques centrales, provoquant une forte baisse des actifs financiers, les investisseurs ont profité d'un début d'année en fanfare : +6.7% pour le Stoxx 600, +9.4% pour le CAC40 et +6.2% pour le S&P500. Le rebond est particulièrement marqué sur les secteurs cycliques ou exposés à la consommation ou la technologie, alors que les gagnants de 2022 restent en retrait (pétrole notamment).

Cette tendance s'explique par la confirmation de la réouverture de la Chine et ses conséquences sur la croissance économique mondiale : la récession attendue pourrait ne pas avoir lieu, au moins dans les premiers mois de 2023, ce qui permet d'anticiper que les résultats des entreprises ne seront pas nécessairement révisés en baisse sensible.

Sur le mois de janvier, le fonds a surperformé le marché, porté par son exposition aux énergies renouvelables notamment du solaire (First Solar inc) et du secteur des semi-conducteurs (On Semiconductor corp).

Dans ce contexte, nous avons décidé de prendre quelques bénéfices sur des dossiers achant une progression à 2 chiffres en quelques semaines, contribuant ainsi à accroître légèrement la proportion de liquidités en portefeuille.

Les entreprises continuent à annoncer des initiatives pour réduire leur bilan carbone. Ce mois-ci Amazon a annoncé qu'en 2022, sa capacité d'énergie renouvelable avait augmenté de 8,3 GW (nouveau record en terme de capacité supplémentaire d'énergie renouvelable annoncée par une seule entreprise en un an). Le portefeuille total d'énergies renouvelables d'Amazon s'élève maintenant à environ 20 GW – équivalent à la consommation de 5,3 millions de foyers américains - à travers 401 projets d'énergie renouvelable dans 22 pays. Ces achats rapprochent également Amazon de son objectif d'alimenter ses activités avec 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2025, soit cinq ans avant son objectif initial de 2030.

Février

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Les données économiques ont continué de s'améliorer, indiquant que les États-Unis, la zone euro et le Royaume-Uni ont probablement évité une récession au 4e trimestre 2022 et 1er trimestre 2023. La reprise économique post-COVID en Chine devrait également soutenir la croissance mondiale à l'avenir. L'inflation aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni a continué de ralentir, bien que moins rapidement qu'au cours des mois précédents.

Les marchés boursiers américains ont subi un coup d'arrêt en février (-2.6% pour le S&P500), les anticipations de hausse des taux des banques centrales ayant nettement augmenté. Dans le même temps, les actions européennes ont tiré leur épingle du jeu (+1,7% pour le Stoxx 600 et 2,7% pour le CAC 40) après une hausse déjà forte en janvier.

Sur le mois, le fonds a surperformé son indice de référence notamment porté par son exposition au secteur des semi-conducteurs (On Semiconductor corp) et des matériaux de construction (Saint-Gobain).

Dans ce contexte, nous avons continué à nous alléger sur certaines valeurs dont le potentiel de hausse nous semble désormais limité. En parallèle, nous avons renforcé la thématique de l'économie circulaire au travers de Tomra Systems, société norvégienne spécialisée dans la conception et l'exploitation de systèmes de récupération et de recyclage d'emballages.

Un réseau de recharge suffisamment étendu et accessible est crucial pour le développement du marché des véhicules électriques. Toutes les enquêtes auprès des consommateurs montrent que l'accès aux chargeurs est la principale préoccupation des conducteurs et des acheteurs potentiels. L'Europe a ouvert environ 1 800 nouvelles bornes de recharge publiques par semaine en 2022. Elle aura besoin d'une accélération supérieure à 9x dans son déploiement pour atteindre les objectifs du plan directeur de recharge de l'UE pour 2030

Mars

Le mois de mars a été marqué par des turbulences sur le secteur bancaire, à la suite de la faillite de la banque américaine SVB et le sauvetage de Crédit Suisse par UBS en Europe. La plupart des données économiques sont restées positives, témoignant de la résistance de l'économie mondiale jusque-là. Dans un contexte, où l'inflation sous-jacente demeurerait sur des niveaux élevés et que les fondamentaux démontreraient une certaine résistance, les banques centrales ont poursuivi leur relèvement de taux.

Cependant, celles-ci ont toutes souligné l'incertitude accrue et les risques pour la croissance d'un resserrement potentiel des conditions de crédit, en précisant que les futures hausses de taux dépendront des données à venir.

Malgré les turbulences bancaires, le S&P500 termine le mois de mars sur une hausse de 3,5% alors que les actions européennes achètent un léger recul (-0.7% pour le Stoxx 600).

Sur le mois de mars, le Fonds a sous-performé son indice de référence pénalisé par son exposition aux valeurs cycliques (Saint-Gobain, Alstom) ainsi qu'à certaines valeurs des énergies renouvelables (Voltaia, Orsted).

Dans ce contexte, nous avons continué à alléger certaines valeurs achetant de fortes progressions depuis le début de l'année.

En parallèle, nous avons renforcé des positions à faible beta comme Republic Services, American Water Works et Tomra Systems ou ayant fortement baissé (Shoals Technologies).

La commission européenne a annoncé la réforme tant attendue du marché de l'électricité. L'objectif initial de celle-ci était de découpler les prix de l'électricité de ceux du gaz pour réduire la facture des foyers. L'Espagne et la France ont proposé une plus grande intervention telle qu'une baisse du plafond des prix de l'électricité, mais la proposition de loi opte finalement pour une amélioration de la structure existante et pour la promotion de contrats à long terme dans les renouvelables.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Avril

Entre publications macro-économiques mitigées aux États-Unis, indicateurs encourageants en Chine suite à la réouverture du pays, et lutte contre l'inflation en Europe, le mois d'avril a été agité sur les marchés financiers. La décélération plus forte que prévu de l'activité dans les services (ISM) publiée outre-Atlantique a inquiété les investisseurs, qui espéraient voir un assouplissement monétaire de la Fed d'ici la fin de l'année. Du côté du pétrole, la décision inattendue de l'Opep+ de réduire sa production (de plus de 1 millions b/j) a provoqué une hausse des cours de l'or noir en début de mois avant de revenir sur les niveaux pré-annonce. La performance de l'indice MSCI World sur le mois s'établit à +0.14% (en euro).

Dans ce contexte, la performance mensuelle du fonds est en retrait par rapport à celle de son indice de référence. Quelles en sont les raisons ? Tout d'abord, la montée des craintes de ralentissement économique a été défavorable au biais cyclique du portefeuille. Ensuite, les craintes de voir une remise en cause des subventions et crédit d'impôts prévus par l'Inflation Reduction Act aux États-Unis a pénalisé les valeurs liées aux énergies renouvelables. Enfin, et non des moindres, l'absence du portefeuille de certaines valeurs megacap américaines.

Au cours du mois, nous avons continué à alléger le biais cyclique du portefeuille (UPM et Smurfit Kappa) pour renforcer les services aux collectivités (EDPR et Nextera Energy Partners).

Un accord a été conclu entre le Parlement et le Conseil de l'UE pour augmenter le nombre de stations de recharge électrique et de ravitaillement en hydrogène. Les enquêtes menées auprès des consommateurs montrent qu'outre le prix des véhicules électrique, l'accès aux chargeurs et l'autonomie sont les principales préoccupations des consommateurs. La mise en place d'une infrastructure de recharge rapide et accessible permet d'atténuer les préoccupations liées à l'accès aux chargeurs et à l'autonomie.

Mai

A la fin du mois de mai, Républicains et Démocrates ont abouti à un compromis sur le relèvement du plafond de la dette américaine mettant fin à des semaines de discussions. Les dynamiques de croissance, d'inflation et mouvements sur les marchés de taux et d'actions ont quant à eux continué à mettre en lumière d'importantes divergences. Dans un environnement de risque encore élevé et de ralentissement de l'économie mondiale, les indices actions mondiaux ont clôturé pour la plupart en territoire négatif. De son côté, le Nasdaq a progressé de 5,9% durant un mois de mai marqué par le bond de Nvidia (leader mondial dans la conception de processeurs graphiques) de 36% et du boom mondial de l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, la performance mensuelle du fonds a connu une légère progression, néanmoins en retrait par rapport à celle de son indice de référence. Quelle en est la raison principale ? Comme au mois dernier, l'absence du portefeuille de certaines valeurs megacap américaines a été pénalisant. Il est à noter, que la plupart de ces valeurs ne sont pas alignées avec la thématique du fonds.

Au cours du mois, nous avons continué à renforcer notre position sur EDPR (services aux collectivités) initiée en avril et avons allégé certaines clean tech américaines après leur rebond de mai.

Le 25 mai 2023, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a publié son rapport phare "World Energy Investment Report". Selon ce rapport, les investissements dans les technologies d'énergie propre dépassent largement les dépenses en combustibles fossiles. L'AIE estime qu'environ 2,8 milliards de dollars devraient être investis dans l'énergie au niveau mondial en 2023, dont plus de 1,7 milliard de dollars dans les technologies propres (énergies renouvelables, véhicules électriques, etc). Le reste, soit un peu plus de 1 milliard de dollars, sera consacré au charbon, au gaz et au pétrole.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Juin

Fin juin, les grandes banques centrales se sont rassemblées à Sintra et ont réarmé que la poursuite des politiques restrictives serait nécessaire pour maîtriser l'inflation. Portés par de meilleures perspectives de croissance, notamment par la revue à la hausse de la croissance américaine du T1 2023 de 1.3% à 2%, les marchés actions mondiaux ont rebondi de 2.8% (MSCI World) sur le mois, et même 3.9% pour les marchés de la zone euro (MSCI EMU).

Dans ce contexte, le fonds a surperformé le MSCI World notamment porté par le secteur Industriel avec Owens Corning (fournisseur de matériaux de construction et industriels) et Clean Harbors (services et équipements environnementaux) et le secteur technologique avec Renesas Electronics (spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de composants électroniques à base de semi-conducteurs). A l'inverse, même si le fonds ne détenait pas de Siemens Energy, il a néanmoins été impacté par son exposition aux entreprises spécialisées dans l'éolien comme Vestas Wind Systems.

Ce mois-ci, nous avons continué à renforcer nos positions sur BYD company (entreprise chinoise spécialisée dans la construction automobile et la fabrication de batteries rechargeables) et APTIV plc (spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements automobiles).

La forte croissance des volumes et la hausse des prix devraient aboutir à une augmentation de +80% des investissements mondiaux dans les systèmes de stockage d'énergie (ESS) à 38Mds€ en 2023 selon les experts. L'évolution des soutiens politiques constitue un véritable accélérateur de ces technologies disruptives. Aux US, l'adoption de l'Inflation Reduction Act a introduit un crédit d'impôt sur les projets ESS. En Europe, l'ESS a été identifié comme une technologie stratégique du 'Net Zero Industry Act', invitant les États membres à étendre les mesures de soutien pour stimuler sa croissance.

Juillet

Après un début de mois mitigé du fait de données d'emploi peu satisfaisantes aux Etats Unis, les marchés actions ont repris des couleurs, soutenus par une amélioration des chiffres d'inflations tant en Europe qu'aux Etats Unis. Sur fonds de tendances déflationnistes et de bonne tenue du marché de l'emploi, le scénario d'un atterrissage en douceur a donc gagné du terrain, soutenu par des résultats trimestriels relativement solides et le discours plus accommodant des banquiers centraux, même parmi les plus "hawkish". Les marchés actions mondiaux achent ainsi une performance de +3.39% (MSCI World TR USD) avec une nette surperformance du marché chinois +9.3% (MSCI China) suivi des marchés américains (S&P500 +3.1% ; Nasdaq +3.8%).

Dans ce contexte, le fonds achemine une performance en retrait par rapport au MSCI World expliqué par sa sous pondération sur les financières, la contre-performance de Neste (producteur de diesel renouvelable) suite à une publication jugée décevante ainsi que son exposition aux entreprises de l'éolien. A l'inverse, le fonds a bénéficié de sa surpondération sur le secteur industriel avec les bonnes publications de Saint Gobain et Owens Corning (matériaux de construction) ainsi que la bonne tenue des valeurs technologiques First Solar (panneaux solaires), On Semiconductor et Wolfspeed (semi-conducteurs).

Au cours du mois, nous avons partiellement pris nos bénéfices sur On Semiconductor et Renesas Electronics après leurs beaux parcours boursiers et avons réduit notre exposition au secteur immobilier via la réduction sur Gecina du fait d'un contexte de taux peu attractifs.

Août

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Après plusieurs mois marqués par une dynamique positive, les marchés financiers ont cédé du terrain en août dans un environnement caractérisé par une hausse des taux longs américains, la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole et les préoccupations grandissantes des investisseurs à l'égard de l'économie chinoise. Dans ce contexte, l'indice MSCI World en euro recule de -0.8% alors que dans le même temps, les marchés actions européens sous-performent en corrigeant de 3.8% en euro (Eurostoxx 50) en août.

Ce mois-ci, les valeurs vertes et à durée longue ont fortement souffert de l'accélération de la hausse des taux d'intérêts en place depuis mi-juillet. Ces valeurs sont fortement dépendantes des taux pour financer leurs projets d'investissement long terme. L'autre raison tient à l'émergence des craintes de récession notamment en Europe qui a pénalisé les valeurs du secteur des biens d'équipement (pression sur les prix et destockage). Enfin, le segment de l'éolien, à l'image de l'annonce d'une dépréciation d'Orsted d'un montant de DKK16mds : combinaison d'une inflation sur les matières premières, de difficultés sur la chaîne d'approvisionnement et d'une surestimation des aides américaines sur les projets éoliens offshore.

Dans ce contexte, le fonds a eu une performance en retrait par rapport au MSCI World expliqué par l'exposition aux valeurs du renouvelable (Orsted, Enn Energy, Shoals Technologies, Vestas Wind System). A l'inverse le fonds a bénéficié de son exposition à Primo Water corp (Boisson), Owens Corning (matériaux de construction), Air Liquide (Chimie).

Au cours du mois, nous avons partiellement pris nos bénéfices sur Owens Corning et Renesas Electronics après leurs beaux parcours boursiers. Compte tenu des incertitudes, nous avons réduit notre exposition au segment de l'éolien (Orsted et Vestas Wind). En parallèle, nous avons renforcé notre positionnement sur l'e-mobilité (BYD et Tesla).

Septembre

Septembre a été marqué par le comité de la Réserve fédérale américaine qui a maintenu ses taux d'intérêt inchangés, mais a adopté à travers sa communication un ton bien plus restrictif qu'attendu. C'est dans ce contexte que les taux d'intérêt ont continué de s'envoler à l'image du taux à 10 ans américain qui a progressé de 47 bps ce mois-ci, emmenant dans son sillage les taux Européens (+46 bps pour le 10 ans Allemand). Dans ce contexte, et malgré les bonnes nouvelles sur le plan macroéconomique, le marché action a eu une performance en retrait sur le mois. Le MSCI World en euro recule ainsi de -1.9%.

Ce mois-ci les valeurs vertes et à durée longue ont une nouvelle fois fortement souffert de l'accélération de la hausse des taux d'intérêts en place depuis mi-juillet. Ces valeurs sont fortement dépendantes des taux pour financer leurs projets d'investissement long terme. Le secteur des énergies renouvelables a par ailleurs été affecté par des annonces négatives des managements de certaines sociétés participant à accroître le sentiment de défiance des investisseurs (Orsted, Nexter Energy Partners, etc).

Dans ce contexte, le fonds a eu une performance en retrait par rapport au MSCI World notamment due aux valeurs du renouvelable (Nexter Energy Partners, Voltalia, First Solar) ou des matériaux (Smurfit Kappa suite à l'annonce de rapprochement avec WestRock). A l'inverse le fonds a bénéficié de son exposition à Adevinta (Services Internet), en forte hausse suite à une proposition de rachat par un consortium de fonds de capital-investissement.

Au cours du mois, nous avons partiellement pris nos bénéfices sur Renesas Electronics après le beau parcours boursier.

Compte tenu des incertitudes, nous avons continué à réduire notre exposition au segment de l'éolien (Orsted et Vestas Wind).

Nous avons également pris des bénéfices sur la moitié de notre position sur Adevinta. En parallèle, nous avons renforcé notre positionnement sur l'e-mobilité (Tesla).

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Octobre

Le marché a continué sur sa tendance baissière avec une forte accélération au mois d'octobre. Le MSCI World NR Euro reculant de -2,7%. L'incertitude sur une escalade du conflit au Moyen-Orient, les publications d'entreprises mitigées du T3 et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés après 10 hausses consécutives alors que l'enquête sur la distribution du crédit bancaire et la faiblesse des PMIs semblent montrer des signes de transmission de la politique monétaire à l'économie réelle. Aux Etats Unis, les données économiques ont continué de surprendre positivement, à l'image de l'indicateur de surprises économiques et des indices PMI. Le 10 ans US a progressé de 36 bps sur le mois pour atteindre 4,93% après avoir atteint 5%.

Sur le front des résultats, les sociétés décevant les attentes ont été sévèrement sanctionnées à l'image d'Alstom (-40%) alors que les bons résultats ont été plus modestement accueillis. Au global, plus de 75% des sociétés ayant publié ont dépassé les attentes de BPA et dans une moindre proportion les attentes de chiffre d'affaires.

Le fonds a eu une performance en retrait par rapport au MSCI World due à la contreperformance des valeurs vertes que ce soit dans les industrielles (Alstom, Owens Corning, Tomra) ou les valeurs technologiques (On Semi, Renesas, First Solar). A l'inverse, le fonds a bénéficié d'une bonne tenue des valeurs de logiciels (Dassault Systèmes) et de traitement de déchets aux US (Waste Management, Republic Services).

Au cours du mois, nous avons initié une position sur Prysmian (producteur de câbles d'énergie et de télécommunications, ancrée dans la transition climatique) et avons renforcé notre exposition sur AMD (producteur de microprocesseurs) et UPM (papetière).

Nous avons poursuivi le désinvestissement sur Nextera Energy Partners suite à la mauvaise publication et avons désinvesti Hannon Armstrong (peu de catalyses positifs)

Novembre

Après plusieurs mois de baisse, les marchés d'actions se sont repris au mois de Novembre dans un contexte de données sur l'inflation encourageantes et d'augmentation de l'espoir d'atterrissage en douceur de l'économie. Le MSCI World NR Euro a ainsi une progression de +6% sur le mois soutenu par la bonne tenue des marchés américains et la reprise des valeurs technologiques. Sur le front de l'inflation, la grande majorité des données publiées en novembre atteste de la généralisation du retour vers les 2% avec une cible atteinte en 2025 selon les swaps d'inflation. Le marché des taux s'est ainsi détendu, soutenant les secteurs les plus endettés et à durée longue. Par ailleurs, le marché espère maintenant un changement de communication des banques centrales, anticipant désormais une baisse des taux au premier semestre 2024. Du côté de la croissance, le scénario d'un atterrissage en douceur est privilégié par le marché, soutenu globalement par des données solides de bonnes surprises économiques. Le fonds a eu une performance supérieure au MSCI World soutenu par la reprise des valeurs industrielles (Owens Corning, Vestas, Kurita Water, Tomra, Saint Gobain), des matières premières dans les thématiques vertes (Ecolab, Air Liquide, Smurfit Kappa) et des services aux collectivités (Solaria, Veolia, Voltalia). A l'inverse, le fonds a été impacté par son exposition aux véhicules électriques (BYD, Aptiv) et l'absence d'exposition aux financières et à la santé. Au cours du mois, nous avons clôturé notre position sur Target Corp (consommation de base) suite à la bonne publication et la révision haussière des brokers étant le risque sur le pricing power dans un environnement en dégradation. Nous avons également réduit Alstom (industrielle) sur léger rebond suite à une publication décevante. Nous avons poursuivi la construction de ligne sur UPM (papetière), toujours bien orienté suite à sa bonne publication.

Décembre

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Le rallye de fin d'année initié au mois de novembre s'est poursuivi en décembre, le MSCI World NR Euro a ache une progression de +3,6% sur le mois principalement soutenu par les valeurs américaines et européennes alors que les indices chinois et japonais se sont maintenus en territoire négatif. Le principal soutien à la hausse du marché a été la réunion du FOMC de décembre durant laquelle J. Powell a laissé entendre que la Fed serait disposée à ajuster les taux à la baisse avant l'atteinte d'une inflation à 2% et avant même qu'une récession se matérialise. Les membres de la Fed s'attendent désormais à 75bp de baisse de taux en 2024, se comparant aux anticipations de baisse du consensus de 150bp qui privilégie un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie.

En Europe, le ton de la BCE a été moins favorable, considérant un maintien des taux plus élevés plus longtemps et ainsi repoussant l'espoir d'un pivot rapide.

Le fonds a ache une performance supérieure au MSCI World soutenue par la poursuite de la reprise des valeurs assimilées vertes avec en tête les industrielles (Tomra, Owens Corning, Prysmian, Vestas) suivies des matières premières (West Fraser, Wienerberger, Graphic Packaging) et des valeurs technologiques (AMD, On Semiconductor, First Solar, Itron). A contrario, le fonds a continué de souffrir de l'absence d'exposition aux financières et à la santé.

Au cours du mois, nous avons initié une position sur WSP (entreprise canadienne de génie civil et services professionnels stratégiques, de conception et d'ingénierie dans l'infrastructure, la construction et l'environnement) avons renforcé Equinix (data center renouvelable), Befesa (économie circulaire) et AMD (intelligence artificielle). Nous avons arbitré une partie de notre position sur Array Technology vers Nextracker (trackers solaires) dont le potentiel de croissance nous semble plus attractif.

Enfin, nous avons cédé ENN Energy et General Mills (manque de catalyses) ainsi qu'Adevinta (OPA).

3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe

Ces informations sont précisées dans l'annexe des comptes annuels du fonds.

4 - Information sur les frais de gestion variables

Description de la méthode de calcul pour les commissions de surperformance :

20% TTC l'an de la surperformance du Fonds par rapport à la performance de son indice de référence.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne

Le principe consistant à *ne pas causer de préjudice important* s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique d'investissement de l'OPC ne prend pas simultanément en compte les critères ESG dans sa pratique de sélection des instruments financiers.

Cependant, ces derniers ne sont pas ignorés et font partie des nombreux critères analysés par l'équipe de gestion lors de la sélection de titres.

6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement

1. Objet et champ d'application

Conformément à l'article 321.115 du Règlement Général de l'AMF, chaque Société de Gestion de Portefeuille établit et met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services d'aide à l'investissement.

Ces services, auxquels fait appel CA Indosuez Gestion (intitulés ci-après services de « recherche »), visent à aider la Société de Gestion à se forger une opinion sur un secteur d'activité, une valeur, un timing d'exécution d'ordre...

Les principes de sélection et d'évaluation des intermédiaires définis par CA Indosuez Gestion dans le cadre de ses activités de gestion individuelle sous mandat et d'OPC sont consignés dans le présent document. Ils doivent être portés à la connaissance du client.

2. Principes de sélection des intermédiaires

L'élaboration de la liste des intermédiaires au titre de la Recherche s'articule autour des 4 principes suivants :

- La sélection et l'évaluation des intermédiaires doivent faire l'objet d'une procédure formalisée et contrôlable,
- Le choix des intermédiaires doit être effectué d'une manière indépendante, dans l'intérêt exclusif des mandants et des porteurs, sans être dicté en particulier par des liens capitalistiques ou des accords de volume de transactions,
- Le choix doit être réalisé sur la base de critères objectifs,
- Cette sélection doit régulièrement être réexaminée au moins annuellement.

3. Dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Le dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires repose sur la mise en œuvre par les équipes de gestion d'un processus de vote en quatre étapes.

- Mise en candidature des intermédiaires

Une liste des intermédiaires Recherche candidats à l'évaluation est établie en tenant compte d'une part des résultats obtenus lors du précédent vote et figurant sur la liste des intermédiaires Recherche autorisés en vigueur, et d'autre part des nouveaux candidats proposés par les équipes de Gestion.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

- **Vote des équipes de gestion**

Chaque gérant est appelé à réaliser un classement de ses intermédiaires préférés en fonction de plusieurs critères d'appréciation (voir point 4). Le résultat consolidé des votes détermine un périmètre d'intermédiaires.

- **Analyse du résultat des votes et décision finale**

Un comité de sélection des Intermédiaires, composé des principaux responsables de la Société de Gestion, se réunit afin d'analyser le résultat des votes des gérants et de décider de la liste des intermédiaires autorisés au titre de la Recherche.

- **Mise en œuvre des décisions du Comité**

Les changements décidés par le Comité sont communiqués aux intermédiaires et la liste des intermédiaires est mise à jour.

Ce processus de vote est réitéré au moins annuellement, il est contrôlé par la fonction Conformité de la Société de Gestion.

4. Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation pour juger de la qualité des intermédiaires en charge des services de recherche sont les suivants :

- Qualité de l'analyse financière (connaissance des valeurs, déterminants secteurs, vision globale)
- Pertinence des recommandations et réactivité (pertinence et timing des opinions boursières)
- Performance du service de vente (régularité, réactivité, pertinence des signaux)
- Contacts avec les sociétés émettrices, accès à l'information, analyste.

7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Depuis l'entrée en vigueur de MIF II, les frais d'intermédiation supportés par le fonds ne servent désormais qu'à rémunérer le service de réception et de transmission et le service d'exécution d'ordres.

Les services d'aide à la décision et d'exécution d'ordres (ou services de recherche) sont pris en charge par la société de gestion sur ses ressources propres.

8 - Commission de mouvement sous-conservateur

Non applicable.

9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion

En application de la Directive européenne MIF, compte tenu de la mise en concurrence des modes de négociation, nous vous présentons dans ce document les caractéristiques de la politique d'exécution que nous avons adoptée dans le cadre de la gestion de l'OPC objet du présent rapport.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

1 - Principes généraux

CA Indosuez Gestion s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, lors de l'exécution des ordres, pour obtenir dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible au sens du Code Monétaire et Financier, notamment en tenant compte de l'évolution des marchés.

Ces mesures consistent en la mise en place de la présente politique d'exécution, qui sera réexaminée, annuellement ; toute modification importante sera portée à la connaissance du Client.

2 - Périmètre d'application

2.1 - Périmètre Client

La présente politique d'exécution s'applique à tous les souscripteurs de l'OPC.

2.2 - Périmètre Produit

La présente politique d'exécution s'applique à tous les instruments financiers listés sur les Marchés Réglementés ou les systèmes multilatéraux de négociation accessibles par l'intermédiaire de CA Indosuez Gestion.

3 - Les principes d'acheminement des ordres

Dans le cadre de la gestion de l'OPC, l'ensemble des ordres résultant des décisions d'investissement de la Société de Gestion (CA Indosuez Gestion), sont transmis à des prestataires de services d'investissement pour exécution (appelés ci-après PSI-Négociateurs) via une table de réception et transmission des ordres (RTO).

4 – Principe de meilleure exécution

Les circuits d'exécution retenus par CA Indosuez Gestion garantissent l'obtention du principe de Meilleure Exécution.

Les critères de Meilleure Exécution sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

Actions et dérivés listés sur marchés organisés :

Les PSI-Négociateurs sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) sont redevables de la Meilleure Exécution des ordres qui leur sont confiés.

ETF :

Les ordres qui ne sont pas confiés à un PSI-Négociateur sont exécutés sur une plateforme multilatérale permettant l'obtention de la Meilleure Exécution.

Obligations :

L'exécution des ordres sur une plateforme multilatérale permet l'obtention de la Meilleure Exécution.

Ordres sur dérivés non listés sur un marché organisé :

L'adossement systématique des ordres à une opération sur une plateforme multilatérale ou sur un PSI-Négociateur garantissant la Meilleure Exécution permet l'obtention de la Meilleure Exécution pour les ordres transmis par CA Indosuez Gestion pour le compte du Client.

5 - Sélection des lieux d'exécution

Conformément à leur propre politique d'exécution, les PSI-Négociateurs retenus par CA Indosuez Gestion sélectionnent les lieux d'exécution.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Cette sélection par les PSI-Négociateurs est réalisée au terme d'une période d'analyse leur permettant d'évaluer :

- la liquidité du marché, en termes de probabilité d'exécution calculée à partir d'un historique suffisant ;
- la fiabilité et continuité de service au niveau de la cotation et de l'exécution ;
- la sécurisation et la fiabilité de la filière de règlement/livraison.

Les lieux d'exécution comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des Internalisateurs Systématiques et des Internalisateurs Simples.

La liste des lieux d'exécution ainsi offerts est disponible sur simple demande.

6 - Exécution en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation

CA Indosuez Gestion pourra demander aux PSI-Négociateurs retenus de ne pas exécuter d'ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Un accord exprès pourra être demandé dans l'hypothèse d'une Internalisation Systématique ou Simple des ordres, c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé ou d'un Système Multilatéral de Négociation.

7 - Prestataires de Services d'Investissement - Négociateurs retenus

CA Indosuez Gestion retient des prestataires lui permettant de satisfaire les obligations de meilleure exécution. La qualité d'exécution de ces prestataires a été démontrée par le passé et sera réévaluée de manière périodique afin de s'assurer qu'ils continuent à fournir de manière permanente le service au niveau attendu, s'appréciant notamment selon les critères suivants classés par ordre d'importance, du plus important (1), au moins important (5) :

1. Pertinence globale de la politique d'exécution et notamment engagement des PSI-Négociateurs d'assurer la recherche du meilleur prix total, notamment par leur capacité à accéder à des lieux d'exécution variés ;
2. Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution ;
3. Fiabilité : assurance de continuité de service ;
4. Capacité à régler/livrer de façon optimisée dans la filière d'origine du titre négocié ;
5. Prix de la prestation et des services associés.

Les critères ont amené CA Indosuez Gestion à retenir plusieurs PSI-Négociateurs en fonction de leurs critères d'exécution.

La liste des PSI-Négociateurs sélectionnés est disponible sur simple demande.

8 - Définitions

CA Indosuez Gestion : Société de Gestion de portefeuille, mandataire de gestion, filiale de CA Indosuez Wealth (France).

PSI-Négociateur : Prestataire de Service d'Investissement fournissant le service d'exécution d'ordres de bourse.

Lieux d'exécution : lieu où des ordres de bourse peuvent être portés pour exécution (Marché Réglementé, système multilatéral de négociation, Internalisateur Systématique, ...).

Marché Réglementé : un marché réglementé d'instruments financiers est un système multilatéral qui assure ou facilite la rencontre, en son sein et selon des règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

contrats portant sur les instruments financiers admis à la négociation dans le cadre des règles et systèmes de ce marché, et qui fonctionne régulièrement conformément aux dispositions qui lui sont applicables.

Exemple : Bourse telle qu'Euronext.

Système multilatéral de négociation : place de cotation et d'exécution d'instruments financiers.

Internalisation Simple : appariement automatique d'ordres d'achat et de vente simultanés sur la même valeur au prix de référence prévalant sur le marché réglementé de référence au moment de l'appariement.

Internalisateur Systématique : établissement financier internalisant ses ordres systématiquement pour certaines valeurs et certaines quantités, c'est-à-dire se portant contrepartie d'une exécution pour des prix et quantités préalablement affichés.

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

10 - Calcul du risque global

La Société de Gestion a établi une politique et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

La méthode de calcul du risque global utilisée pour l'OPC est celle du calcul de l'engagement.

11 - Politique de rémunération

Principes de la politique de rémunération :

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

Montants des rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 :

1/ Montant total des rémunérations versées durant l'exercice 2023 ventilé entre fixe et variable ainsi que le nombre de bénéficiaires

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par la société à son personnel (65 bénéficiaires) représente 5 823 K€ et se décompose pour 4 620 K€ au titre des rémunérations fixes et 1 202 K€ au titre des rémunérations variables.

2/ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables versées dans l'année 2023

Le montant agrégé des rémunérations versées par la société de gestion aux :

- Membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des OPC (24 collaborateurs) représente 2 200 K€ sur l'exercice considéré.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

- Cadres supérieurs non gérants (3 collaborateurs) pour un montant de 766 K€.

Chiffres non audités par le commissaire aux comptes de l'OPC.

12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice

29/12/2023 Introduction des mécanismes de gates et de swing pricing

13 - Swing pricing

Non applicable.

14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées

Non applicable.

15 - Distribution

Néant.

16 - Instruments financiers dérivés

Des opérations sur les futures ou options ont été effectuées sur des marchés organisés sur la période pour se couvrir ou accentuer un mouvement de marché.

L'exposition sous-jacente atteinte à fin décembre 2023 au travers des instruments financiers dérivés était de 14,28 % détaillée ainsi : , 14,28 % sur le monétaire.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

17 - Instruments techniques de gestion efficace

(Conformément à l'article 214-18 du Code monétaire et financier)

Un OPC peut recourir aux techniques et aux instruments qui portent sur des titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire, et notamment à des opérations de pension, à des opérations assimilées d'acquisition ou de cession temporaire de titres, pour autant que ces techniques et ces instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

En aucun cas, ces techniques et instruments n'amènent l'OPC à s'écarter de ses objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le règlement du fonds ou dans le prospectus de l'OPC.

Les techniques et instruments mentionnés ci-dessus satisfont aux critères suivants : Ils sont économiquement appropriés, en ce sens que leur mise en œuvre est rentable, ils sont utilisés en vue d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Réduction des risques
- Réduction des coûts
- Création de capital ou de revenus supplémentaires pour l'OPC

Conformément à son prospectus, l'OPC n'a pas recouru aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres qui font parties des techniques et instruments employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

18 - Instruments SFTR

L'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation européenne SFTR (Securities Financing Transaction Regulation).

19 - Informations Fiscales

Non applicable.

20 - Politique de gestion des risques

1. Pourcentage d'actifs du FCP faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide :

Néant.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

2. Nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FCP :

Néant.

3. Profil de risque actuel du FCP :

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part du FCP à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être restitué.

Risque actions : le FCP étant exposé sur le marché des actions, la valeur liquidative de celui-ci pourra baisser en cas de baisse des marchés actions.

Risque de change : un placement en devises autres que la devise de référence implique un risque de change. Le FCP peut être exposé directement et indirectement au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une autre devise que l'euro. L'évolution défavorable de ces devises pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque en matière de durabilité : La valeur liquidative du FCP est susceptible de diminuer en cas d'évènement ou de situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance affectant les émetteurs sur lesquels le FCP est investi et qui ont une incidence négative importante sur la valeur de ces investissements. Compte tenu de l'objectif d'investissement durable du FCP, les risques en matière de durabilité font l'objet d'une attention et d'un suivi particulier. Le FCP veille ainsi à éviter les risques de durabilité extrêmes en excluant les émetteurs les plus mal notés sur le plan de l'ESG.

Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires : la stratégie d'investissement appliquée au FCP s'appuie sur une logique purement discrétionnaire. La performance du FCP dépend à la fois des instruments financiers choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actif faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les instruments financiers les plus performants et que l'allocation entre les différents marchés ne soit pas optimale. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de dérivés : il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futures et/ou d'options.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP pouvant y être exposé, la valeur liquidative pourra baisser en cas de dégradation de la situation financière et/ou politique d'un état émergent. En outre, Les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres des pays développés ; ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément.

Risque de liquidité : ce risque correspond au fait de ne pas pouvoir vendre un actif au prix anticipé ou dans les délais souhaités, en raison de l'étroitesse structurelle ou conjoncturelle du marché. Ce risque se matérialise ainsi par une diminution du prix de cession des actifs concernés et/ou un délai dans l'ajustement ou la liquidation du portefeuille.

4. Description de la politique de gestion des risques (extrait de Politique de gestion des risques) :

A Périmètre des portefeuilles concernés – principales caractéristiques

La politique de gestion des risques s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Les portefeuilles gérés par CA Indosuez Gestion présentent les caractéristiques suivantes en termes de profils d'investissement :

- les titres de capital ou les titres de créance faisant l'objet d'investissements sont tous admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés ;
- les instruments financiers à terme utilisés dans les portefeuilles sont exclusivement des « dérivés listés » ;
- aucune opération de gré à gré nécessitant des remises en garantie (collatéral) n'est réalisée ;
- les opérations, y compris celles portant sur des instruments dérivés, sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif ; aucun portefeuille n'est donc exposé à un effet de levier au-delà de la limite réglementaire UCITS.

B Principaux risques suivis

Le contrôle des risques est effectué selon les modalités décrites dans les fiches méthodologiques établies à partir de la cartographie des risques. Les risques qui ne feraient pas l'objet d'une fiche méthodologique spécifique sont ceux qui sont suivis dans le cadre du contrôle du respect des contraintes d'investissement réglementaires et statutaires (ex : risque de change).

B1 Risque de marché

Le risque de marché est suivi à travers plusieurs types d'indicateurs :

- des indicateurs de risque de marché, dont les limites sont précisées dans les prospectus des OPC ou dans les mandats de gestion : sensibilité pour les taux, exposition action, exposition de change...
- des limites en matière de zones d'investissement : géographique, sectorielle, taille de capitalisation boursière...
- des limites internes de suivi des performances : tracking error, volatilité...
- des limites en matière de respect des grilles modèles d'allocation d'actifs.

Tous ces indicateurs font l'objet de contrôles de premier niveau par les équipes opérationnelles (ex-ante par les gérants, ex-post par le middle-office), et sont revus lors du comité des risques mensuels, à travers des grilles de contrôle de deuxième niveau. Des contrôles transversaux permettent, par ailleurs, de vérifier le respect des allocations définies dans les portefeuilles modèles.

En cas d'anomalie, le gérant doit réajuster ses investissements dans les meilleurs délais.

Le processus d'escalade est le suivant :

- Le gérant répond aux alertes de dépassement le jour même par e-mail en précisant l'action correctrice envisagée.
- Si l'action correctrice n'est pas intervenue le jour du dépassement, un mail de relance est adressé au gérant copie le responsable hiérarchique, la Direction Générale de CA Indosuez Gestion et le Contrôle Interne.
- En cas de difficulté pour obtenir la régularisation, le MO OPC fait intervenir le RCCI ou en son absence une personne de l'équipe et le DGA en charge des fonctions support

À chaque comité des risques, pour chaque type de risque, le contrôle des risques présente une fiche qui rappelle les indicateurs et produit un « indicateur global » reflétant les anomalies éventuellement constatées sur le périmètre. Le niveau de cet indicateur global détermine la mise en place d'un plan d'actions, qui fait alors l'objet d'un suivi lors des comités ultérieurs.

Le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les fonds. Les scénarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif. Les résultats des scénarii sont intégrés au reporting réglementaire AIFM et font l'objet d'une restitution dans le cadre du comité des risques.

Exemples de scénarii :

Risque de liquidité :

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

- Vente de 100% du portefeuille
- Baisse de 10% des volumes
- Écartement de 10% des spreads Bid/Ask

Risques de marché :

- Hausse du marché action (10%)
- Baisse du marché action (10%)
- Hausse du marché de taux (10%)
- Baisse du marché de taux (10%)

B2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est pris en compte préalablement au référencement d'un titre, puis suivi dans le cadre du profil de risque des portefeuilles en tenant compte à la fois de la composition de l'actif (liquidité des titres) et de la composition du passif (catégories d'investisseurs).

Le référencement d'un instrument financier comme investissement dans un OPC ne peut se faire que s'il répond à certains critères qui contribuent à la définition de sa liquidité :

- admission à la négociation sur un marché réglementé ou organisé pour les titres de capital, les titres de créance, les ETF et les instruments financiers à terme ;
- valeur liquidative quotidienne pour les OPC.

Une analyse de la liquidité d'un instrument financier, le cas échéant de son sous-jacent, est faite préalablement à son référencement. Les critères sont adaptés en fonction du type d'instrument, par exemple : taille de l'émission, spread bid/ask, nombre de brokers actifs sur la valeur pour les obligations ; volume moyen quotidien sur 3 mois, capitalisation boursière et flottant pour les actions de petites et moyennes valeurs ; spread moyen historique pour les ETF ; encours total, fréquence de valorisation et ratio d'emprise pour les OPC.

Un suivi de la répartition du passif est effectué entre trois grandes catégories de clients :

- les fonds et les mandats de CA Indosuez Gestion qui détiennent des parts d'OPC ;
- la clientèle libre de CA Indosuez Wealth (France) et des Caisses Régionales de Crédit Agricole ;
- les investisseurs externes.

Une attention particulière est accordée aux deux premières catégories, dans la mesure où une décision de désinvestissement pourrait être mise en œuvre dans des délais assez brefs, afin d'éviter que des cessions d'actifs ne risquent de déséquilibrer la liquidité d'un OPC.

Par ailleurs, les règlements des fonds dédiés ou des fonds dont la commercialisation est faite auprès d'un nombre très restreint d'investisseurs contiennent une clause permettant de différer jusqu'à 30 jours le règlement à l'investisseur souhaitant racheter tout ou une grande partie de son investissement dans des conditions particulières de marché.

Le profil du risque de liquidité des OPC est régulièrement évalué, selon une fréquence adaptée en fonction des actifs du portefeuille. Le suivi de la liquidité consiste à estimer le délai de cession de l'intégralité des titres en portefeuille dans les conditions actuelles de marché, en optimisant les coûts de cession par ligne. Le délai de cession est calculé pour chaque titre et dépend des critères suivants :

- pour les actions et les obligations : volume moyen échangé sur les derniers mois,
- pour les actions : taille normative, estimée en fonction d'un coût de cession à ne pas dépasser mesuré à partir de l'écartement moyen du prix du titre ajusté de sa volatilité,
- pour les obligations : spread bid/ask moyen.

Par ailleurs, des scénarii sont en cours de définition sur la base d'hypothèses de crise sur l'actif et sur le passif afin de simuler des situations qui réduiraient la liquidité des actifs des OPC à un moment où des rachats massifs interviendraient. En particulier, les scénarii prévoient de détériorer de façon individuelle ou simultanée les critères suivants : taille de rachat, écartement des spreads bid/ask, diminution des volumes échangés. Il est prévu que le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les FIA. Les scénarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif.

CA Indosuez Gestion,

Dans le cas d'un mouvement significatif sur le passif d'un fonds (souscription ou rachat représentant plus de 10% de l'actif net du fonds), un dispositif de crise dit « code indigo » est activé (cf. politique de gestion de la liquidité).

B3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se décompose en deux parties :

- Le risque attaché au choix d'une contrepartie pour une négociation de gré à gré : CA Indosuez Gestion n'est pas concernée dans la mesure où :
 - elle ne traite que des instruments financiers admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés et par l'intermédiaire de brokers
 - elle ne traite pas d'opérations nécessitant un dépôt de garantie en dehors des appels de marge de son compensateur pour les dérivés listés
- Le risque de règlement / livraison :
 - Pour les opérations traitées par l'intermédiaire de brokers ou pour les souscriptions / rachats en OPC, ce risque est considérablement limité dans la mesure où les échanges se font via des dépositaires centraux en DVP.
 - Certaines opérations se traitent cependant en gré à gré, sur des titres admis à la négociation sur des marchés réglementés, mais pour lesquelles le volume à négocier nécessite de prendre des précautions pour ne pas influencer sur le cours.

Les contreparties et brokers font l'objet d'un processus de sélection et d'une revue semestrielle, dans le cadre d'un « comité brokers ». En vertu d'une convention de RTO conclue entre CA Indosuez Gestion et CA Indosuez Wealth (France), les gérants de CA Indosuez Gestion passent leurs ordres à la table de négociation de CA Indosuez Wealth (France), qui se charge de les transmettre pour exécution aux intermédiaires retenus par le comité. Le dispositif de sélection est donc réalisé conjointement par les deux entités mais reste placé sous la responsabilité de CA Indosuez Gestion. Il repose sur une évaluation analytique et traçable de la prestation des brokers, qui porte sur la recherche (évaluation à la charge de CA Indosuez Gestion) et la qualité de l'exécution des PSI (évaluation à la charge de CA Indosuez Wealth (France)). Une consolidation pondérée des votes permet d'établir un palmarès à partir duquel le Comité établit son dispositif pour le semestre à venir.

Un suivi des suspens est réalisé par le Middle-Office en liaison avec les dépositaires. Des suspens durables ou récurrents peuvent conduire à une à une suppression temporaire du broker concerné de la liste des brokers autorisés.

B4 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend pour CA Indosuez Gestion exclusivement du point de vue des investissements réalisés dans le cadre de la gestion pour compte de tiers. La Société de Gestion procède à ses propres analyses de risque de crédit. Elles sont basées sur la recherche externe de brokers, la publication des agences et ses capacités d'analyse (la plupart des gérants sont membres de la SFAF ou titulaires du CFA).

En ce sens la Société de Gestion n'utilise pas les agences de notation comme seul critère de décision d'investissement.

Certains clients de CA Indosuez Gestion, assureurs principalement, imposent des règles strictes de vente en cas de dégradation d'une des agences. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité de la gestion obligatoire.

La Société de Gestion s'appuie sur les notations des agences, notamment la limite « investment grade » pour d'une part modifier le poids maximum d'un émetteur en portefeuille et d'autre part définir une limite pour laquelle un suivi plus attentif des émetteurs est indispensable.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

CA Indosuez Gestion n'utilise pas une agence en particulier mais la méthode choisie consiste à retenir la notation minimale publiée par les 3 principales agences.

De par sa propre analyse, la Société de Gestion se réserve la possibilité de conserver un émetteur dont la notation par les agences serait dégradée tout en se conformant à ses limites internes.

CA Indosuez Gestion a, par ailleurs, accès à une base de données Groupe dite « RICOS » qui rassemble les émetteurs qui ont fait l'objet d'une notation interne (analyses réalisées par la fonction Risques de CA CIB). La notation d'un émetteur n'est utilisée qu'à titre informatif.

Enfin, à noter que les procédures en vigueur autorisent les gérants à investir sur des obligations non notées.

B5 Risque opérationnel et traitement des incidents

Le risque opérationnel est particulièrement mesuré à travers la cartographie des risques, qui recense les risques opérationnels selon la typologie de Bâle II. Par ailleurs, le comité des risques procède à un examen mensuel du compte erreur.

Tout incident que le RCCI considère comme significatif, soit de par son montant en valeur absolue, soit de par les défaillances qu'il peut révéler en termes d'organisation ou de procédure, fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions. En particulier, une évaluation des impacts éventuels sur les clients ou les porteurs de parts ou actions d'OPC est réalisée, et le cas échéant, des mesures d'indemnisation peuvent être engagées.

Les incidents d'un montant en valeur absolue supérieurs à 5.000 euros entraînent la réunion d'une cellule de crise (« code rouge ») et l'information de la maison-mère.

En outre, conformément aux articles 318-6 et 321-35 du RGAMF, les incidents générant un gain ou une perte d'un montant brut supérieur à 5% des fonds propres réglementaires de la société, sont signalés à l'AMF sans délai par les dirigeants.

B6 Calcul du risque global

La société de gestion n'utilisant jamais d'effet de levier dans ses portefeuilles au-delà de la limite réglementaire UCITS, le calcul du risque global se fait uniquement par la méthode de l'engagement, telle qu'elle est décrite dans l'instruction AMF 2011-15, articles 6 à 8.

21 - Information sur le montant total de l'engagement

Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement utilisée par le FCP : 55 682 870,61€.

22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

23 - Avis aux porteurs

La composition de l'OPC est disponible sur simple demande écrite auprès du Service Communication Clientèle de CA Indosuez Gestion à l'adresse 17 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris ou à l'adresse e-mail commclientindosuezgestion@ca-indosuez.com.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Dénomination du produit : **INDOSUEZ OBJECTIF TERRE** (ci-après le « FCP »)

Identifiant d'entité juridique : 969500MPXD866Y7Y8F81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48.02% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La dimension extra-financière intégrée au processus de gestion du FCP a reposé sur la combinaison de trois approches (développées ci-dessous) :

1. Normative et sectorielle
2. Thématique climatique et environnementale conformément à l'objectif d'investissement durable sur le plan environnemental assigné au FCP
3. Best-in-class privilégiant les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG

La stratégie a consisté à investir dans des sociétés respectant les critères de l'investissement socialement responsable (ISR) et en répondant aux enjeux environnementaux et climatiques au travers de deux axes majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles.

CA Indosuez Gestion (ci-après la « Société de Gestion ») attire néanmoins l'attention des porteurs sur le fait qu'à la date de mise à jour de la présente Annexe, le FCP ne bénéficie pas du label ISR.

L'équipe de gestion a défini un univers d'investissement composé de sociétés ayant une exposition significative aux thématiques susmentionnées, à partir d'un univers de départ constitué du MSCI World et de sociétés identifiées par la recherche interne ou externe comme susceptibles de répondre à la définition des thèmes. Pour les thématiques qui recouvrent les activités incluses dans la taxinomie de l'UE, les critères définis par la taxinomie ont primé.

Au sein de l'univers ainsi constitué, l'équipe de gestion s'est appuyée sur une analyse extra-financière de chaque société selon les critères ESG permettant de définir le gisement des valeurs éligibles pour la construction du portefeuille.

Cette étape de l'analyse a reposé sur l'utilisation de la recherche et des notes ESG des émetteurs qui composent l'univers défini, fournies par des prestataires reconnus du marché. Les notations reçues ont été transformées par application de la propre grille de notation de la Société de Gestion selon une échelle allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note).

Le FCP a suivi des exclusions sectorielles ciblées spécifiques aux industries du charbon et du tabac :

Politique charbon

Les seuils d'exclusion suivants ont été appliqués à toutes les entreprises :

- Les entreprises développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités de charbon thermique tout au long de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales électriques, infrastructures de transport),
- Les entreprises tirant plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 millions de tonnes ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu provenant de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 50% du revenu total sans analyse,
- Toutes les entreprises d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité à partir de charbon thermique dont le seuil se situe entre 25% et 50% de leurs revenus et dont le score de transition énergétique est faible.

Politique en matière de tabac

Les entreprises qui fabriquent des produits du tabac (revenu supérieur à 5%) ont été exclues.

A cela s'est ajouté l'application de filtres d'exclusions spécifiques en lien avec l'objectif climatique et environnemental du FCP. Ont ainsi été exclues de l'univers d'investissement, les sociétés exposées aux énergies fossiles, à l'exception des sociétés liées au gaz naturel dans certaines régions. Les sociétés exposées au nucléaire n'ont pas fait l'objet d'une exclusion.

De même, les sociétés sujettes à des controverses environnementales sévères ont été exclues de l'univers d'investissement.

Enfin, la Société de gestion du FCP a constitué en son sein un Comité ESG qui a notamment eu pour mission de mettre en place et suivre l'application de la politique ESG et les exclusions qui en découlent, et qui a pu, le cas échéant, décider d'exclusions additionnelles s'il l'a jugé conforme à l'objectif d'investissement durable.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le FCP.

Au 31/12/2023, 99.48% des actifs du FCP ont été alloués à des investissements alignés aux caractéristiques E/S promues correspondant aux politiques détaillées ci-dessus.

● Quelles a été la performance des indicateurs de durabilité ?

- Le pourcentage d'émetteur couverts par une méthodologie de notation ESG est de 99.48 %
- La note ESG moyenne du FCP est de 59.2/100
- La note ESG moyenne de l'univers initial du FCP est de 47.6/100
- La différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial est de 11.6

- La part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG est de 3.06%

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Pourcentage d'émetteur couverts par une méthodologie de notation ESG	98,36%	99.48%
Note ESG moyenne du FCP	57,23/100	59.2/100
Note ESG moyenne de l'univers initial du FCP	51/100	47.6/100
Différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial	+6,23	+11.6
Part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG	3,46%	3.06%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables était d'investir dans des émetteurs cibles qui visaient deux buts :

- 1) Suivre des pratiques environnementales et sociales exemplaires ; et
- 2) Ne générer aucun produit ni service qui nuisent à l'environnement ou à la société.

Il a été établi que « contribuer à des critères de durabilité à long terme » signifie, au niveau des émetteurs, qu'ils doivent être exemplaires, dans leur secteur, au titre d'au moins un facteur environnemental ou social. La définition d'un émetteur exemplaire dans son secteur repose sur la méthodologie de notation ESG utilisée qui a pour but de mesurer la performance ESG d'un émetteur. Afin d'être qualifié d' « exemplaire », un émetteur doit faire partie du premier tiers des entreprises de son secteur d'activités au titre d'au moins un facteur environnemental ou social.

Un émetteur remplit ces critères de durabilité à long terme s'il n'est pas par ailleurs exposé de manière significative à des opérations incompatibles avec lesdits critères (par ex. tabac, armement, paris, charbon, aviation, production de viande, engrais et fabrication de pesticides, production de plastique à usage unique).

Ce FCP entendait plus particulièrement réaliser des objectifs d'investissement durables qui tournaient autour de 2 axes : la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles.

Les sous-thématiques suivantes ont été définies comme contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique :

- Les activités de mobilité alternative (solutions de mobilité réduisant les émissions et la consommation d'énergie),
- Les activités des solutions d'efficacité énergétique des bâtiments, des infrastructures (smartgrid) ou des procédés,
- Les activités liées aux énergies à faible intensité carbone (énergies renouvelables et équipements, biocarburants, gaz naturel dans certaines régions où il représente l'énergie ayant la plus faible intensité carbone).

Les sous-thématiques suivantes ont été définies comme contribuant à la préservation des ressources naturelles :

- Les activités liées à la circularité des déchets et des ressources (emballage durable, gestion et traitement des déchets, recyclage),
- Les activités liées à la gestion de l'eau (infrastructures de l'eau, tests de la qualité de l'eau, traitement des eaux usées, systèmes intelligents de gestion de l'eau),
- Les activités liées à une gestion responsable des écosystèmes (forêts, agriculture).

Les sociétés retenues réaliseront a minima 20% de leur activité (chiffre d'affaires, EBITDA, génération d'énergie ou investissement selon les secteurs) dans l'un des sous-thèmes.

Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents pouvaient détenir et leurs objectifs ont dépendu de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, le FCP a appliqué deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do No Significant Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). La Société de gestion prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions Groupe (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, le FCP applique un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à 25 selon la notation ESG d'Indosuez Wealth Management.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (« Do No Significant Harm »). Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité) ;
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur ;
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme ;
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Indosuez Wealth Management prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a été testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables. Au travers de notre notation ESG et de notre politique d'exclusion, nous avons analysé les entreprises avant de les inclure dans notre univers d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP a considéré les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité comme suit :

#	Indicateur d'incidences négatives	Approche
1	Emissions GES (niveaux 1, 2 et 3)	Notation ESG et politique de vote
2	Empreinte carbone	Notation ESG et politique de vote
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Notation ESG et politique de vote
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Notation ESG, politique d'exclusion et politique de vote
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Notation ESG et politique de vote
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Notation ESG et politique de vote
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Notation ESG
8	Rejets dans l'eau	Notation ESG
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Notation ESG
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Politique d'exclusion et politique de vote
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Politique de vote
12	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Politique de vote
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Politique de vote
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-	Politique d'exclusion



	munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	
--	--	--

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

#	Investissement les plus importants	Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Pays
1	MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	Logiciels	3.77%	Amérique du Nord
2	REPUBLIC SERVICES INC	Industrie	Services et fournitures commerciales	2.84%	Amérique du Nord
3	AIR LIQUIDE SA	Matériaux de base	Produits chimiques	2.79%	Europe
4	WEST FRASER TIMBER	Matériaux de base	Produits issus du papier et de la forêt	2.79%	Amérique du Nord
5	ADVANCED MICRO DEVICES	Technologie de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2.73%	Amérique du Nord
6	LINDE PLC	Matériaux de base	Produits chimiques	2.69%	Amérique du Nord
7	FIRST SOLAR INC	Technologie de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2.69%	Amérique du Nord
8	WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	Services et fournitures commerciales	2.66%	Amérique du Nord
9	OWENS CORNING	Industriels	Produits pour l'industrie du bâtiment	2.66%	Amérique du Nord
10	ECOLAB INC	Matériaux de base	Produits chimiques	2.65%	Amérique du Nord
11	DASSAULT SYSTEMES SE	Technologie de l'information	Logiciels	2.65%	Europe
12	CLEAN HARBORS	Industrie	Services et fournitures commerciales	2.61%	Amérique du Nord
13	WEYERHAEUSER	Immobilier	SIIC Spécialisées	2.56%	Amérique du Nord
14	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	Industrie	Produits pour l'industrie du bâtiment	2.41%	Amérique du Nord
15	GRAPHIC PACKAGING	Matériaux de base	Contenants & Emballages	2.38%	Amérique du Nord

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

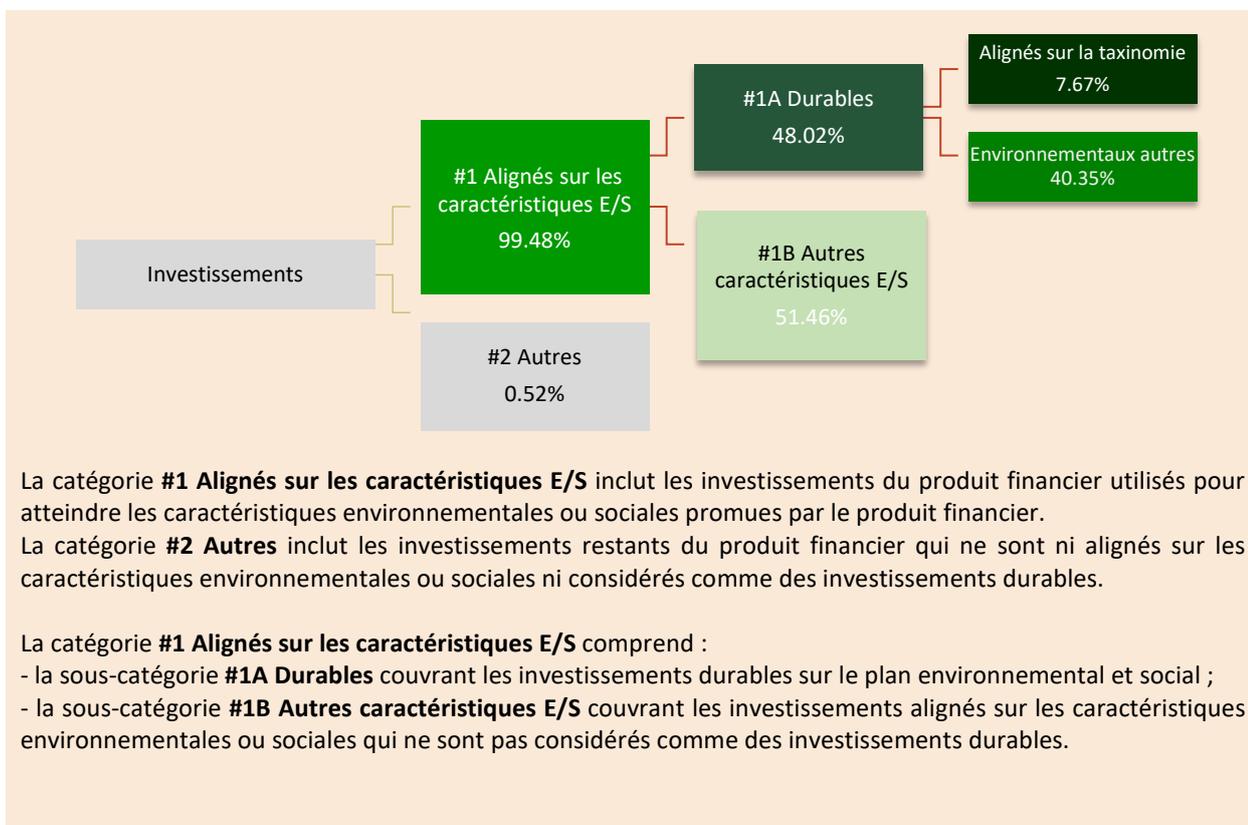
Une proportion de 99.48 % des actifs ont été investis dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S); parmi ces investissements, ceux considérés comme investissements durables ont représenté 48.02%. Le reste des actifs a été constitué de liquidités, d'équivalents

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

de liquidités ainsi que d'investissements non filtrés et n'a pas été aligné sur les caractéristiques E/S promues (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
 - la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
 - la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	Poids (en %)
Industrie	34.66%
Matériaux de base	20.41%
Technologie de l'information	19.28%
Services aux collectivités	10.12%
Consommation discrétionnaire	6.42%
Immobilier	4.90%
Biens de consommation	2.11%
Énergie	2.10%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE sur cet exercice était de 7.67%. La réalisation de cet engagement a pu être mesurée sur la base de données estimées lorsque ces données n'ont pas été reportées par les émetteurs sur lesquels le FCP était investi. Pour ce faire, la Société de Gestion s'est appuyée sur les services réalisés par des fournisseurs de données externes.

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 48.02%, ventilée de la manière suivante pour les deux premiers objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 :

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- l'atténuation du changement climatique : 7.10% ;
- l'adaptation au changement climatique : 0% ;

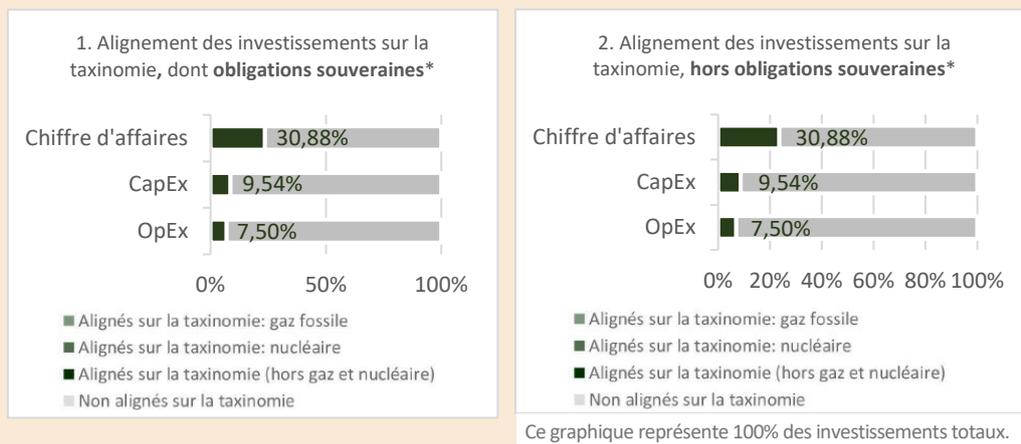
Les données relatives aux quatre derniers objectifs (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) sont, de manière exceptionnelle, indisponibles en raison de l'entrée en vigueur en cours d'année 2023 des critères de durabilités afférents.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des activités transitoires et habilitantes. Cette proportion n'a donc pas été calculée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage n'avait pas été calculé sur la période de référence précédente



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie était de 40.35%



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des investissements durables sur le plan social. Cette proportion n'a donc pas été calculée.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » était constituée de liquidités et d'équivalent de liquidités ainsi que d'investissements non filtrés. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale existe pour ces investissements.

- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les notes ESG ont été mises à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant au gérant d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces notes ont été intégrées dans le cadre du contrôle du gestionnaire, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par le gestionnaire lui-même et le second niveau de contrôle effectué par la gestion des risques, qui surveille en continu la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

